



Inventor garantit le fonctionnement normal de l'appareil pendant 2 (deux) ans de la date d'achat.

1. La carte de garantie est valable à partir de la date d'achat et le voucher est requis (ex: facture, reçu de détail).

2. La carte de garantie se réfère aux 2 premières années pour toutes les pièces de rechange et les frais de réparation de l'appareil.

3. La carte de garantie se réfère uniquement aux défauts de structure. Veuillez noter que les consommables tels que les piles, ne sont pas inclus.

4. La carte de garantie n'est pas valide dans les cas suivants:

- Dommages causés par l'intervention de personnel non autorisé.
- Une mauvaise installation, une mauvaise manipulation ou des dommages de l'appareil.
- Facteurs pour lesquels l'usine de production n'a aucune responsabilité (grandes variations en alimentation électrique au-delà des spécifications de l'appareil, etc.).
- Maintenance mauvaise ou insuffisante.
- Inventor n'est pas responsable des dommages causés par des facteurs exogènes tels que l'usage non conforme aux instructions du fabricant, la connexion à une alimentation qui n'est pas mise à la terre etc.
- Si la fiche d'alimentation est coupée du câble d'alimentation, la garantie couvre les dommages causés exclusivement par le fabricant de l'appareil ou par des éléments défectueux.

5. En cas de dommages de l'appareil, vous devriez vous adresser à l'entreprise qui a vendu l'appareil.

6. Les frais de transport de et vers le service technique et l'assurance probable de l'appareil sont à la discrétion et à la responsabilité du client .